

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Projet de loi de finances

2017

**DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2017
À L'ATTEINTE DES 0,7% EN 2022**

Coordination SUD

Solidarité Urgence Développement



Coordination SUD

Solidarité Urgence Développement



Coordination SUD – Solidarité Urgence Développement - est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale.

Fondée en 1994, elle rassemble aujourd’hui plus de 160 ONG, dont une centaine *via* six collectifs (Clong-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, Crid, Forim, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d’urgence, d’aide au développement, de protection de l’environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d’éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer. Coordination SUD anime des commissions de travail thématiques composées de ses membres et partenaires, mobilisées sur des enjeux majeurs de la solidarité internationale.

La commission Aide publique au développement et financement du développement de Coordination SUD

Elle est composée de représentants d’une vingtaine d’organisations de solidarité internationale. Elle vise à construire des positions collectives de plaidoyer dans le cadre d’un travail de suivi de l’aide publique au développement et plus largement du financement du développement, à l’échelle nationale et internationale. Pour cela, elle mène des études quantitatives et qualitatives sur la politique française de développement et promeut des positions concrètes pour une meilleure qualité de l’aide. Elle contribue également aux réflexions européennes et internationales des ONG, en apportant une vision alternative dans les débats sur le financement du développement.

Coordination : *Gautier Centlivre (Coordination SUD).*

Liste des organisations contributrices : *Action contre la Faim, Action Santé mondiale, Association 4D, CARE France, Coalition Eau, Coalition Education, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire, Comité français pour la solidarité internationale, Equilibres & Populations, Forim, GERES, ONE France, Oxfam France, Peuples Solidaires - ActionAid France, Plateforme Française Dette & Développement, Secours Catholique-Caritas France, Solthis, WWF France.*

Sans oublier la contribution des commissions de travail de Coordination SUD (Agriculture et alimentation, Climat et développement, Cofri, Cohérence des politiques, Europe, Genre et développement, Humanitaire, Objectifs de développement durable, Santé et développement).

Design graphique : *Céline Kern*

Dans un souci de lisibilité, le masculin employé dans ce texte désigne des fonctions qui peuvent être exercées à chaque fois par une/des femme-s et/ou un/des homme-s.



Avant-propos

La paix et la stabilité deviennent devenues rare en de nombreux points de la planète. Les effets cumulés du réchauffement climatique qui semble commencer à se manifester de façon quotidienne à nos yeux, des tensions sur les ressources naturelles qui s'accroissent, des inégalités sociales et entre pays qui se sont massivement accrues depuis le début du siècle, créent partout des terreaux propices à démultiplier crises et conflits de tous ordres.

Dans un monde toujours plus interdépendant, résoudre ces crises et réduire les inégalités relèvent désormais de l'urgence. Cela implique une remobilisation massive des moyens dévolus à ces enjeux. En 2015, le monde s'est engagé pour des objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030, et pour la lutte contre le changement climatique au travers des deux accords historiques de New York et Paris. Ces accords donnent un signal et tracent la voie vers un avenir meilleur.

Dans ce cadre, nos organisations rappellent leur attachement à ce que les moyens de la coopération soient effectivement déliés et dédiés strictement au développement durable des pays partenaires, au renforcement de leur gouvernance démocratique et leurs sociétés civiles. Nous sommes convaincus que la meilleure garantie de paix pour nous et pour le monde réside en un investissement redoublé dans la mise en œuvre de ces engagements.

La France qui a signé l'accord de New York et qui a porté la COP21 doit être en pointe pour ce combat. Pourtant, malgré les discours maintes fois répétés, cela est loin de se traduire dans l'effort budgétaire français. Bien au contraire, depuis 6 ans maintenant, nous avons assisté à une érosion continue des moyens publics dévolus à l'aide au développement (APD), reléguant notre pays dans de nombreuses enceintes à un acteur de second rôle.

Le Projet de loi de finances 2017 (PLF 2017) doit donner une réalité aux engagements pris à l'international. C'est dès à présent et par ce budget que les déclarations d'intentions ambitieuses de 2015, annoncées aux Nations unies, et reprises par le président de la République en août 2016, prendront corps.

Le PLF 2017 doit être le budget du rebond pour l'APD et lancer une dynamique positive pour le prochain quinquennat qui devra être celui de l'atteinte des 0,7 % de la richesse nationale pour l'APD.

C'est avant tout une question de volonté politique. D'autres pays y sont arrivés, la France doit aussi y parvenir.

Philippe Jahshan, président de Coordination SUD

INTRODUCTION

**L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, UN BUDGET
D'AVENIR SACRIFIÉ DEPUIS TROP LONGTEMPS**

PAGE 6

CHAPITRE 1

**LES ENJEUX DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2017 :
LE BUDGET DU REBOND !**

PAGE 9

1. Les crédits de la mission « aide publique au développement »
doivent augmenter de 10% → page 10
2. Priorité aux dons pour les pays les moins avancés ! → page 12
3. Les ONG doivent être au cœur du dispositif afin que l'aide
bénéficie aux plus vulnérables → page 14
4. La part de l'APD transitant par les ONG doit atteindre 200 millions
d'euros dans le projet de loi de finances 2017 → page 15
5. Le/la prochain-e président-e de la République doit être
le-la président-e des 0,7% ! → page 17
6. La non additionnalité des revenus de la taxe sur les transactions
financières : une baisse déguisée de la contribution budgétaire
française à l'aide publique au développement → page 20
7. Garantir la transparence du Fonds de solidarité
pour le développement → page 23
8. La France doit rattraper son retard en matière de transparence
et de redevabilité → page 24

CHAPITRE 2

**LES ENJEUX ACTUELS DE L'AIDE PUBLIQUE
AU DÉVELOPPEMENT**

PAGE 26

1. La logique « prêts » de l'aide française l'éloigne de plus en plus des
pays et des populations les plus vulnérables → page 27
2. Les contrats de désendettement et de développement : quels
impacts dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités ? → page 29
3. Toujours plus loin vers la financiarisation et la privatisation de l'aide → page 30

4. Cohérence des politiques pour le développement :
de la parole aux actes ! → page 32
 - Un exemple d'incohérence : les accords de partenariat économique (APE) entre l'UE et les pays ACP
5. Réforme de l'Agence française de développement : vigilance ! → page 35
6. En finir avec les discours liant l'aide avec d'autres politiques :
migration, sécurité, diplomatie économique → page 37
7. L'instrumentalisation de l'aide à l'échelle européenne en matière
de gestion des flux migratoires → page 40

CHAPITRE 3

APRÈS LES SOMMETS INTERNATIONAUX DE 2015 :

METTRE EN ŒUVRE LES ENGAGEMENTS

DÈS À PRÉSENT !

PAGE 42

1. Après l'Accord de Paris, des engagements financiers à concrétiser → page 43
 - Focus sur l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables
2. Retour sur la mise en œuvre de l'agenda 2030 : l'ODD 17 → page 46
3. Réformes du Comité d'aide au développement de l'OCDE :
mieux mesurer le financement du développement ? → page 48

CHAPITRE 4

FOCUS SUR DES SECTEURS DE L'AIDE PUBLIQUE

AU DÉVELOPPEMENT

PAGE 50

1. Genre & Développement : une stratégie ambitieuse
avec peu de moyens → page 51
2. L'aide humanitaire de la France n'est pas à la hauteur → page 52
3. Des règles et des outils pour assurer un soutien effectif
de la France à la sécurité alimentaire et nutritionnelle → page 54
4. Toujours et encore des coupes dans le domaine de la santé → page 55
5. En matière d'éducation aussi, les budgets sont en berne → page 56
6. Eau et assainissement : adapter les instruments de l'aide
aux défis à relever → page 57
7. Pour le financement des projets de co-développement → page 58

INTRO

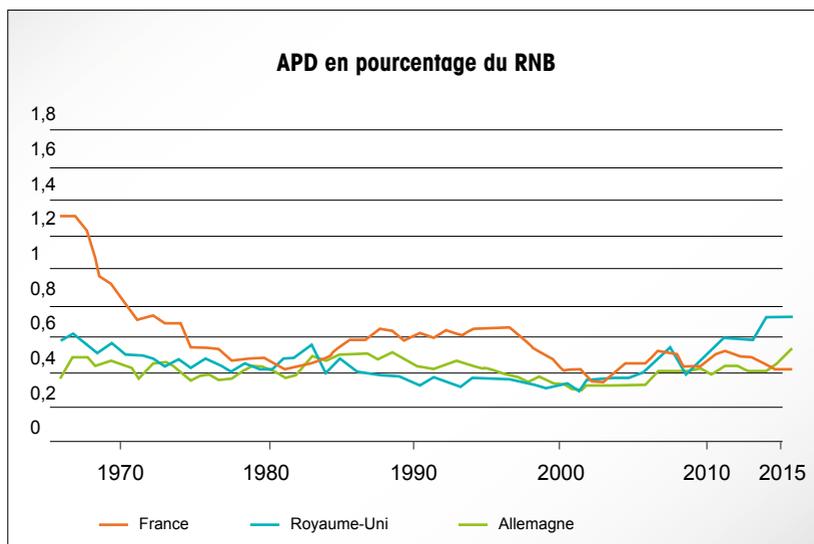
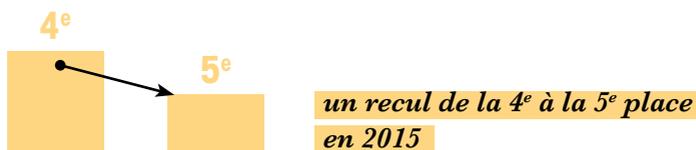
L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, UN BUDGET D'AVENIR SACRIFIÉ DEPUIS TROP LONGTEMPS

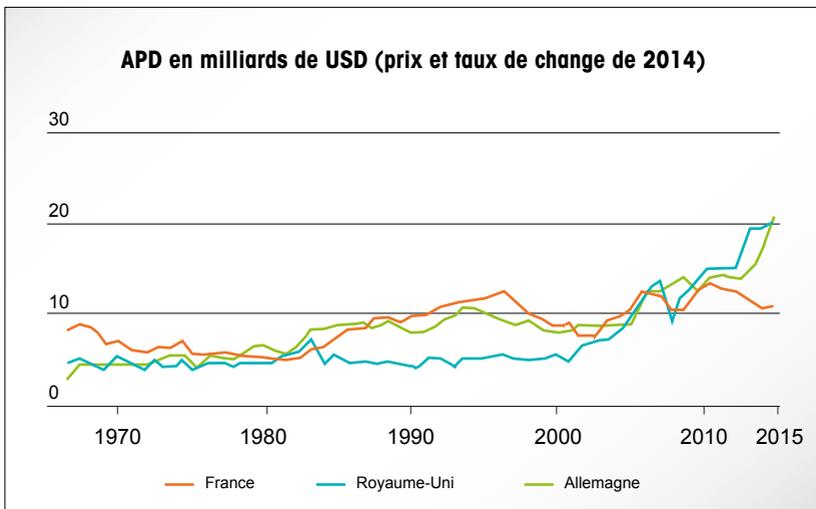
L'aide publique au développement permet d'agir dans des secteurs indispensables : santé, eau, éducation, activités économiques, infrastructures, état de droit, démocratie. Elle permet aussi de répondre aux crises humanitaires, de lutter contre le dérèglement climatique. Mise en œuvre par des États, des ONG ou des collectivités, cette aide est un investissement d'avenir. Les exemples où elle apporte des résultats ne manquent pas : scolarisation primaire massive dans certains pays africains, généralisation des vaccinations, infrastructures facilitant l'accès des petits paysans aux marchés régionaux, renforcement des systèmes judiciaires, etc.

La France a longtemps été un des acteurs clés de la communauté internationale en matière de développement et de solidarité internationale. Mais malheureusement depuis plusieurs années, elle décroche et ne fait plus de sa politique de solidarité internationale un des marqueurs de sa politique extérieure.

PAGE

6

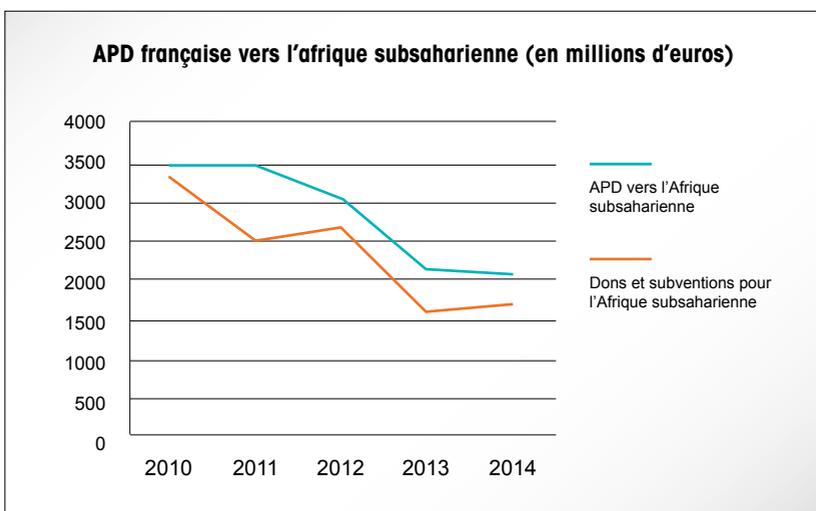


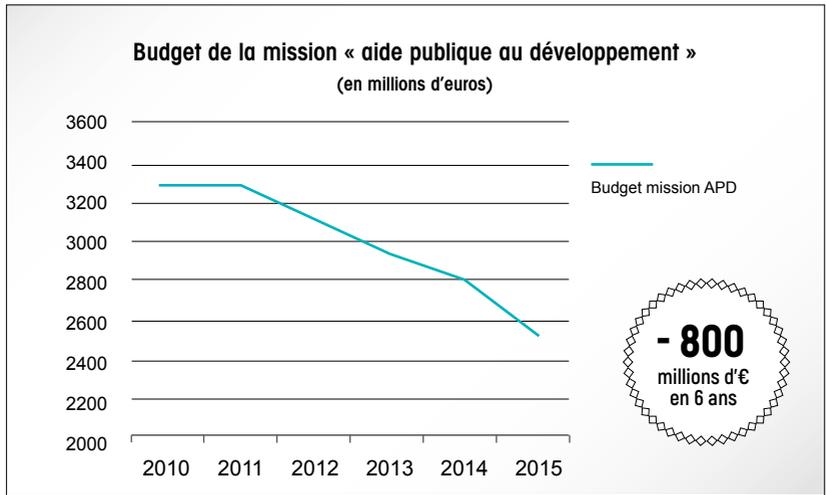
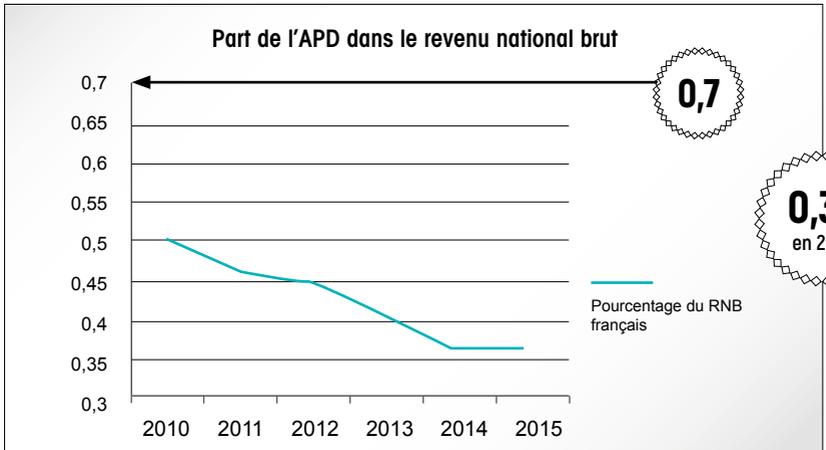


Données extraites de l'OCDE : <http://www.compareyourcountry.org/oda>

Avec environ 8,3 milliards d'euros d'APD nette en 2015, la France se place désormais à la cinquième place des contributeurs mondiaux, après les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne et le Japon. Soit un recul de la 4^e à la 5^e place.

Son engagement budgétaire en matière de solidarité internationale ne cesse de se réduire et la logique instrumentale de son aide, privilégiant les prêts, l'éloigne de plus en plus des pays et des populations les plus vulnérables.





Coordination SUD appelle de ses vœux un pacte de solidarité en France et avec le monde. Les fonds dédiés à l'APD doivent être augmentés et défendus face aux arbitrages budgétaires court-termistes.

67%
des français
y sont
favorables

Ce projet de loi de finances doit permettre un réengagement budgétaire de la France en faveur de la solidarité internationale. L'opinion publique y est majoritairement favorable et cela en dépit des crises actuelles. En 2015 deux Français sur trois (67%) s'y disent « favorables », soit une hausse de 5 points en l'espace d'un an¹.

1. <http://www.afid.fr/webdav/site/afid/shared/PDF/sondage-ifop-afid-2015.pdf>
2. Données tirées du modèle « Croissance, inégalités et pauvreté » (Growth, Inequality and Poverty, GrIP, en anglais) de Edward A. Sumner et des calculs de ONE

CHAPITRE 1

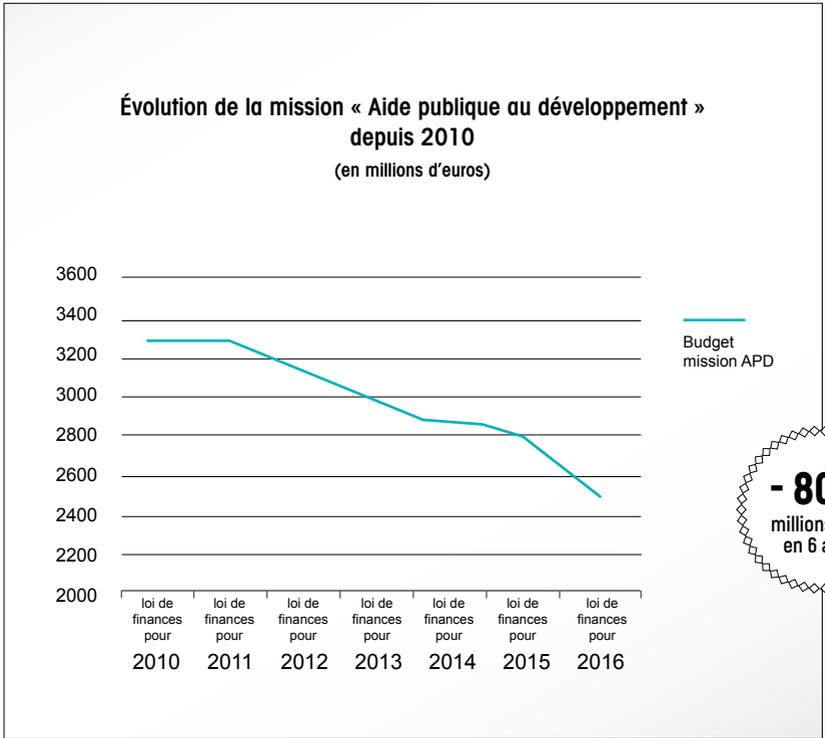
LES ENJEUX DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2017 : LE BUDGET DU REBOND !

1. LES CRÉDITS DE LA MISSION « AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT » DOIVENT AUGMENTER DE 10 %

La mission « aide publique au développement » est l'une des 31 missions du budget général de la France. Ce budget permet de mettre en œuvre les engagements internationaux. Il vise à répondre aux déséquilibres du monde, à résoudre les crises humanitaires, environnementales et sanitaires. C'est le budget d'une politique cruciale dans le contexte de crises actuelles.

Malgré le rôle primordial de ces lignes budgétaires, ces dernières ont été particulièrement affectées par les arbitrages politiques des six dernières années. Et lors du dernier examen de la loi de finances, ces lignes ont été dix fois plus impactées que le budget général.

Les crédits de la mission « aide publique au développement » ont subi une coupe de 10 %, passant de 2,799 milliards d'euros dans la loi de finances 2015 à 2,510 milliards dans la loi de finances 2016, soit une coupe de 290 millions d'euros.



Au sein de la mission « aide publique au développement », les lignes du programme 209 « solidarité à l'égard des pays en développement » devraient être protégées et promues. En effet, ce programme a pour objectif spécifique de réduire la pauvreté et de contribuer à atteindre les objectifs de développement durable (ODD).

programme
209
- 500
millions d'€
en 5 ans

Malgré cela, les lignes du programme 209 absorbent la grande majorité des coupes : elles ont été réduites de plus de 11 %, l'année dernière, soit une baisse de 200 millions d'euros. Sur l'ensemble du quinquennat, cette enveloppe est passée de près de 2 milliards en 2012 à 1,5 milliard pour 2016.

Le projet de loi de finances 2017, le dernier de cette mandature, doit résorber ces baisses de crédits et redonner une orientation à la fois ambitieuse et réaliste à cette politique primordiale.

Le budget en cours d'examen doit être celui du rebond et doit lancer la dynamique pour le prochain quinquennat !

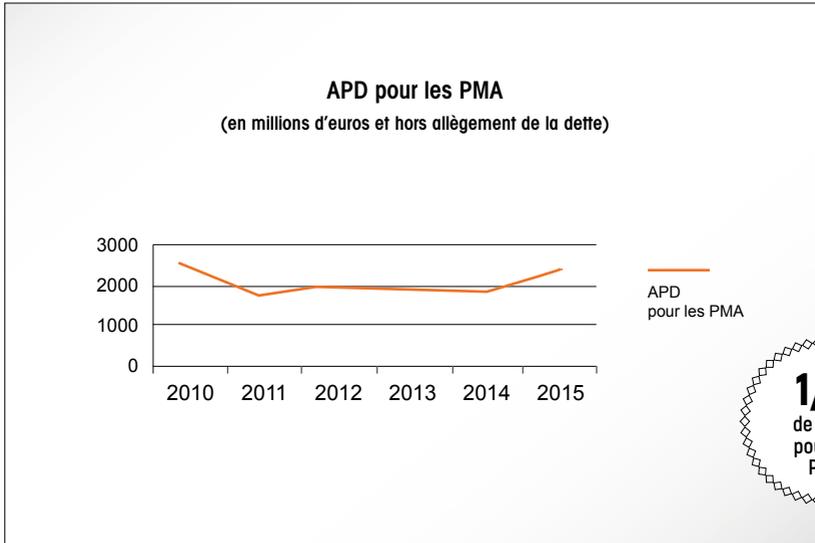
■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ *Recommandations* ■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■

Coordination SUD demande au gouvernement de :

- ↳ accroître les crédits de la mission APD de 10 %, soit une augmentation de 250 millions d'euros, en priorité en dons pour le programme 209.

2. PRIORITÉ AUX DONS POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS !

A ce jour, seul un peu plus d'un quart de l'aide déboursée par la France est réellement affecté aux pays les moins avancés (PMA). Malgré une hausse en 2015, la France reste en dessous de la moyenne des donateurs avec 26,5 % de son aide pour les PMA.



Pourtant, ces pays sont les plus vulnérables face à la pauvreté. Les taux de pauvreté des PMA sont extrêmement élevés : environ « 33% de la population totale des PMA vit avec moins d'1,90 dollar en parité de pouvoir d'achat par jour »². De plus, selon les projections, la majorité des populations extrêmement pauvres vivront dans les PMA et en Afrique subsaharienne à l'horizon 2030³. Si la priorité en matière de développement doit être la mobilisation des ressources domestiques, pour ces pays, l'APD représente environ la moitié de tous les flux externes⁴ et reste donc un apport crucial, voire vital, en particulier sous forme de dons.

La baisse disproportionnée des dons et des subventions dans l'aide française explique cette incapacité de la France d'intervenir dans les pays pauvres, en crise et sortie de crise.

3. LES ONG DOIVENT ÊTRE AU CŒUR DU DISPOSITIF AFIN QUE L'AIDE BÉNÉFICIE AUX PLUS VULNÉRABLES

Majoritairement financées par des ressources privées, les ONG françaises bénéficient de la confiance des citoyens français : plus de 3 millions⁵ de donateurs partagent leurs combats ; elles emploient près de 25000 salariés⁶ en France et à l'étranger ; elles mobilisent plus d'un million de bénévoles⁷ et grâce au soutien de leurs donateurs, les ONG représentent plus d'1 milliard d'euros de budget annuel. Enfin, 67 % de l'opinion publique est favorable au fait qu'elles reçoivent des financements publics⁸.

Les ONG doivent être reconnues comme un acteur majeur de l'aide car :

- Elles prennent des risques et agissent là où d'autres acteurs n'osent pas ou ne peuvent pas aller, dans des territoires souvent difficiles et marginalisés, parfois en crise et en conflit ;
- Elles obtiennent des impacts réels auprès des populations exclues ou vulnérables et ont créé des services efficaces et pérennes et un tissu de structures économiques pour répondre à des besoins dont certains sont vitaux ;
- Elles osent dire ce que les autres ne disent pas toujours et contribuent à renforcer des sociétés civiles pour promouvoir la paix et la démocratie ;
- Elles défendent une approche française et européenne de la solidarité par les droits partout où elles agissent et s'expriment ;
- Leur expertise technique diversifiée est indéniable dans de nombreux domaines et elles ont montré leur capacité d'innovation ;
- En France, elles informent les citoyens français, suscitent et permettent leur engagement solidaire ;
- Avec de faibles coûts d'intervention, elles démontrent chaque jour l'utilisation efficace et transparente de leurs moyens financiers.

5. Rítimo, « Argent et associations de solidarité internationale », 2006-2011, mai 2015

6. Rítimo, *ibid*

7. France Bénévolat, « La situation du bénévolat en France en 2013 »

8. <http://www.afid.fr/webdav/site/afid/shared/PDF/sondage-ifop-afid-2015.pdf>

9. <http://www.oecd.org/fr/cad/nouvelle-hausse-de-l-aide-au-developpement-en-2015-doublement-des-depenses-consacrees-aux-refugies.htm>

10. BOND, « Fast Forward : The Changing Role of UK-based INGOs », mai 2015

4. LA PART DE L'APD TRANSITANT PAR LES ONG DOIT ATTEINDRE 200 MILLIONS D'EUROS DANS LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2017

Dans un contexte de morosité économique, on pouvait redouter une réduction de l'APD et notamment des financements publics destinés aux ONG. L'APD mondiale a pourtant atteint le niveau record de 119 milliards⁹ d'euros en 2015 et les crédits publics alloués par de nombreux États aux ONG sont restés stables.

- Le Royaume-Uni a atteint sa cible de 0,7 % de son RNB consacrée à l'APD en 2013, augmentant de 33 % son budget alloué aux ONG, qui atteint 2 milliards de dollars (1,5 milliards d'euros), soit 12 % de son APD¹⁰;
- En dépit d'une baisse drastique de son APD globale, l'Espagne a maintenu un budget important alloué aux ONG à 294 millions d'euros en 2013, soit 15 % de son APD¹¹. Et malgré la crise qu'il traverse, le soutien financier de l'État espagnol aux ONG reste trois fois supérieur à celui de la France et quinze fois supérieur en part d'APD¹²;
- La Belgique a octroyé 288,5 millions d'euros (24 %) de son aide bilatérale aux ONG en 2013¹³.

En comparaison, la France fait pâle figure : d'une part, les crédits de l'APD ont diminué de 10 % en 2015, soit la 6^e année de baisse consécutive. D'autre part, 100 millions d'euros transitent par les ONG¹⁴, soit 1 % seulement du montant de l'APD française. Ce chiffre, très en-deçà des montants octroyés par d'autres pays donateurs, comme l'Irlande (30 %) ou l'ensemble des pays du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (11,6 %¹⁵), place la France en avant-dernière position, devant la Grèce !

Certes, des efforts ont été faits depuis 2012, avec l'augmentation de l'enveloppe « Initiatives ONG » de l'AFD (58 millions d'euros en 2014¹⁶) et du très faible Fonds d'urgence humanitaire, qui n'a retrouvé son niveau de dotation de 2008 (9 millions d'euros) qu'en 2014 (9,2 millions d'euros, dont 8,6 millions aux ONG¹⁷). Mais ces efforts restent insuffisants et la part des fonds publics français dans les ressources des ONG (à peine 6 %) reste minime¹⁸!

10. BOND, « Fast Forward : The Changing Role of UK-based INGOs », mai 2015

11. <http://cooperacionencifras.exteriores.gob.es/es-es/canalizadores/Paginas/default.aspx>

12. OCDE, « Coopération pour le développement 2015 », septembre 2015

13. OCDE, Rapport « Coopération pour le développement 2015 : Faire des partenariats de véritables coalitions pour l'action », 2015

14. OCDE, Rapport "Aid for CSOs", octobre 2013

15. https://www.oecd.org/dac/peer-reviews/Aid%20for%20CSOs%20in%202013%20_%20Dec%202015.pdf

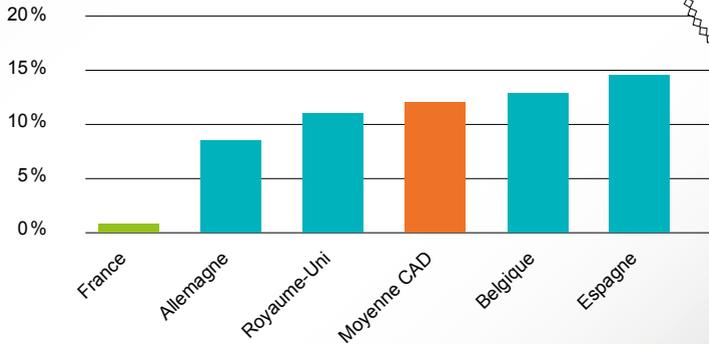
16. <http://www.afd.fr/home/AFD/nospartenaires/ONG/financement-ong-infographie>

17. Rapport du Centre de crise et de soutien « La diplomatie de l'urgence », 2015

18. Ritimo, « Argent et associations de solidarité internationale », 2006-2011, mai 2015

APD transitant par les ONG en 2013

(en % de l'APD)



1%
pour les
ONG

Alors que la communauté internationale s'engage sur des agendas internationaux ambitieux (ODD, climat, système humanitaire), il convient de rappeler que leur atteinte ne se fera pas sans une large mobilisation de moyens publics et un soutien renouvelé aux ONG, acteurs historiques de l'aide au développement.

Il est dans l'intérêt de l'État français de les soutenir et de leur octroyer des moyens décentes pour agir. Si la France veut rester crédible et influente sur la scène internationale, elle ne peut continuer à négliger la contribution des ONG à son action.

Recommandations

Coordination SUD demande au gouvernement de :

- ↳ inscrire un budget de 200 millions d'euros de financements aux ONG dans le Projet de loi de finances 2017, conformément à l'engagement du président Hollande, soit une augmentation d'environ 100 millions d'euros dans le PLF pour 2017 ;
- ↳ porter le montant annuel des crédits d'APD transitant par les ONG à 1 milliard d'euros d'ici 2022, afin de se rapprocher de la moyenne des pays du CAD ;
- ↳ indiquer, chaque année, dans les annexes budgétaires de la loi de finances, le montant de l'APD globale qui a été alloué aux ONG et le détail de ce calcul¹⁹.

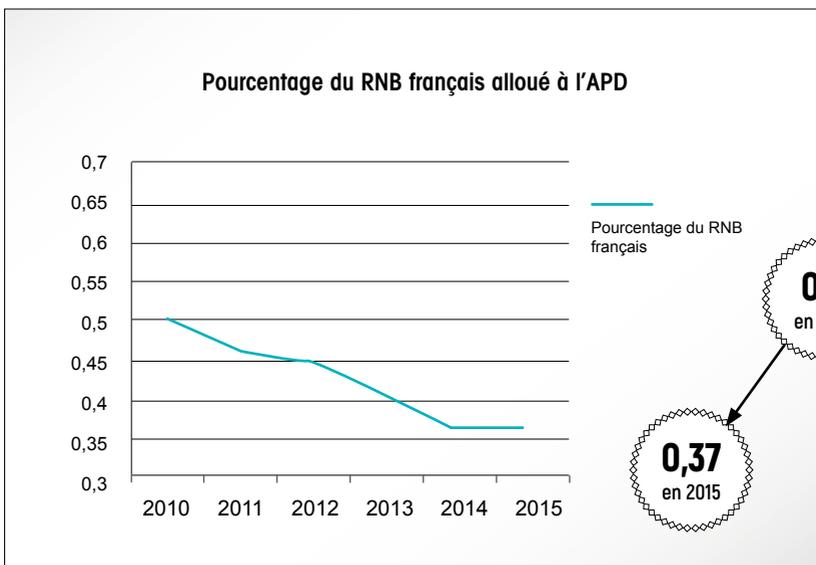
5. LE/LA PROCHAIN-E PRÉSIDENT-E DE LA RÉPUBLIQUE DOIT ÊTRE LE-LA PRÉSIDENT-E DES 0,7% !

Consacrer 0,7 % de son revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD) est un strict minimum pour répondre à des agendas internationaux ambitieux : objectifs du développement durable (ODD), climat, système humanitaire.

Cette préoccupation transpartisane autour de l'APD doit figurer dans la feuille de route des différent-e-s candidat-e-s à l'élection présidentielle de 2017. La France ne peut repousser indéfiniment ses obligations si elle veut rester crédible et influente sur la scène internationale.

En 2014 et en 2015, la France n'a consacré que 0,37 % de son RNB à l'APD alors qu'elle s'était engagée à en consacrer 0,7 % à la même date. Ces niveaux historiquement bas doivent constituer un plancher.

Le budget de 2017 doit remettre la France sur une trajectoire positive et permettre de mettre en œuvre les engagements internationaux des ODD, de la COP21 et du Sommet humanitaire mondial.

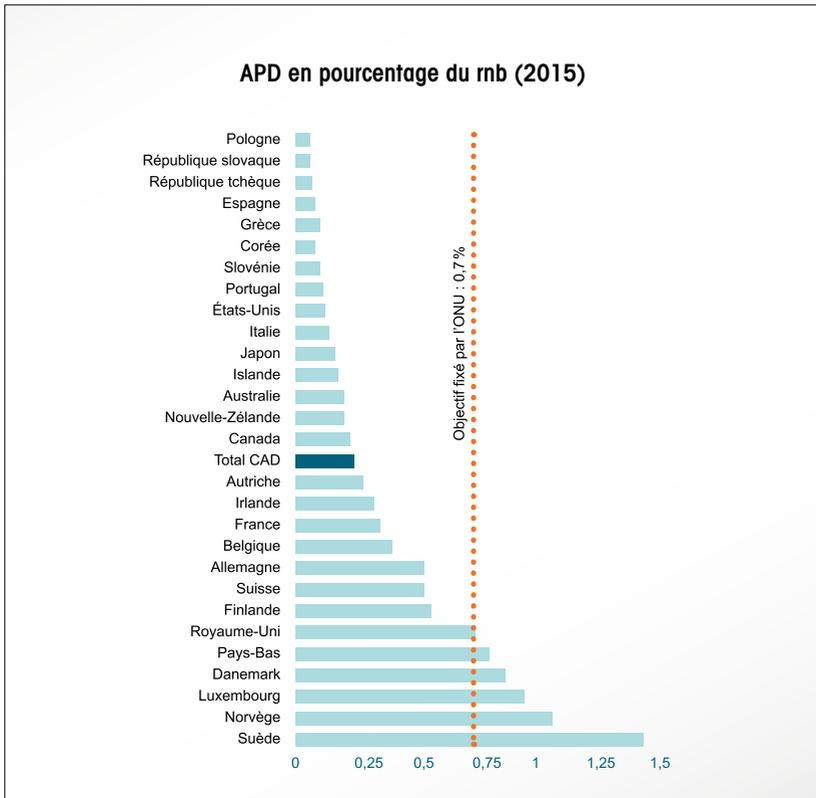


19. Ces annexes doivent préciser le montant dédié à la ligne de soutien aux initiatives des ONG gérées par l'AFD, mais également ceux dédiés au volontariat, au Fonds d'urgence humanitaire, géré par le Centre de crise du MAEDI, à l'aide alimentaire programmée, et aux lignes spécifiques gérées par l'AFD que sont les facilités d'appui aux innovations sectorielles des ONG (Fisong), ou aux projets de sortie de crise.

A la traîne par rapport à ses voisins européens, la France, comme l'affirmait le président de la République en 2013, devrait et pourrait faire mieux.

En effet, lors de la conclusion des Assises du développement et de la solidarité internationale, à la question « *Pouvons-nous encore, au regard des difficultés que nous traversons sur le plan économique, sur le plan budgétaire, conserver une politique ambitieuse de développement ?* » le président de la République avait pourtant répondu clairement : « *Compte tenu du rang de la France, de sa place, de son histoire, de ses valeurs, je réponds oui. Nous le pouvons, nous le devons, nous le ferons* »²⁰.

La crise économique ne saurait servir d'argument pour reporter l'atteinte de cet objectif. Le Royaume-Uni, par exemple, subissant également les répercussions du ralentissement économique, a atteint le seuil des 0,7 %.



20. <http://www.elysee.fr/declarations/article/intervention-de-m-le-president-de-la-republique-a-la-seance-de-cloture-des-assises-du-developpement-et-de-la-solidarite-internationale/>

6. LA NON ADDITIONNALITÉ DES REVENUS DE LA TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES : UNE BAISSÉ DÉGUISÉE DE LA CONTRIBUTION BUDGÉTAIRE FRANÇAISE À L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

En 2012, la France, comme 40 autres pays²¹, a mis en place une taxe sur les transactions financières (TTF), ses recettes sont en partie allouées à la solidarité internationale et à la lutte contre le changement climatique, à hauteur de 50 % aujourd'hui. Conformément à la définition de tout financement innovant, les revenus d'une telle taxe devraient augmenter les engagements existants et non pas remplacer des budgets existants, ou venir cacher une baisse des contributions budgétaires à l'APD.

Or, depuis la création de cette taxe, la France n'a cessé d'utiliser les revenus de la TTF française afin de combler les coupes successives portées aux crédits budgétaires de la mission APD. Au sein du budget 2016, ils ont par exemple permis de masquer une coupe de 10 % de la mission APD.

Le 30 août 2016, lors de la conférence annuelle des ambassadeurs, le président de la République François Hollande a annoncé qu'il souhaitait augmenter l'aide publique française au développement et la part des revenus de la taxe française sur les transactions financières affectée à la solidarité internationale, aujourd'hui établi à 50 %²².

Le risque que cette augmentation vienne remplacer à nouveau la contribution budgétaire de la France à l'aide publique au développement est encore bien réel.

La TTF française peut être dès maintenant améliorée

Les dix États membres souhaitant instaurer une taxe européenne sur les transactions financières se sont engagés, une nouvelle fois, le 16 juin dernier à parvenir à un accord en octobre prochain. Or, dans le cas d'un accord, la transposition n'interviendra au mieux qu'en 2017 et les revenus additionnels de la TTF européenne seraient dégagés en 2018.

Or, dès cette année, les parlementaires et le gouvernement peuvent considérablement améliorer les recettes de cette taxe, et donc celles affectées au développement grâce aux mesures suivantes.

→ **La taxation des transactions qui se déroulent sur une seule et même journée, sans conservation du titre acheté ou vendu, dites transactions intra-journalières, ou « intraday ».**

Non seulement, la taxation des transactions intra-journalières permettrait de taxer des opérations très spéculatives, comme les transactions à haute fréquence, mais elle pourrait aussi rapporter entre 2 et 5 milliards d'euros de plus.

Lors des débats parlementaires relatifs au PLF 2016, les députés et le gouvernement ont décidé, à l'issue d'un long et riche débat, de taxer les transactions intra-journalières à partir du 31 décembre 2016. Cette mesure faisait écho à la décision des dix États membres souhaitant instaurer une taxe européenne sur les transactions financières de taxer ces opérations. Cette décision a une nouvelle fois été confirmée lors de la dernière réunion des dix ministres des Finances le 16 juin 2016.

Or, le Conseil constitutionnel, sur saisine de députés et de sénateurs, a malheureusement censuré cet amendement en raison d'un simple argument de procédure : cette réforme n'aurait eu aucun impact sur le budget 2016 et n'avait donc pas sa place dans la première partie de la loi de finances 2016. A l'exception de cet argument, aucun argument constitutionnel n'a été présenté par le Conseil²³.

Ainsi, cette mesure doit être réintroduite au plus vite afin d'être mise en place dès janvier 2017 en adéquation avec l'engagement du gouvernement, des députés et de l'accord européen en la matière.

21. Voir notamment Matheson (2011), 'Taxing Financial Transactions, Issues and Evidence', FMI document de travail, Washington DC, Etats-Unis.

22. Discours du président à l'occasion de la Semaine des ambassadeurs, 30 août 2016 : <http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-du-president-a-l-occasion-de-la-semaine-des-ambassadeurs-5/> : « Nous avons donc rehaussé notre contribution financière, le budget de l'aide publique au développement a augmenté en 2016, 106 millions d'euros et en 2017 - les arbitrages ont été faits par le Premier ministre et par moi-même - nous aurons une nouvelle hausse de l'aide publique au développement pour être à la hauteur de nos engagements. Aujourd'hui, la moitié de la taxe sur les transactions financières est notamment affectée à la lutte contre le réchauffement, nous irons au-delà l'année prochaine pour qu'une part encore plus substantielle de la taxe puisse être affectée à ces objectifs. »

23. Voir Communiqué de presse 2015-725 DC ; Décision n° 2015-725 DC du 29 décembre 2015 - Loi de finances pour 2016, disponible au <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2015/2015-725-de/communiqu-e-de-presse.146744.html>

→ L'augmentation du taux de la taxe sur les transactions financières

La taxe française taxe à 0,2% l'achat d'actions d'entreprises françaises capitalisées à hauteur d'au moins un milliard d'euros. A titre d'exemple, la « *Stamp Duty* » britannique taxe à hauteur de 0,5% l'achat de toute action d'entreprise britannique avec un taux 2,5 fois plus important que celui français. Cette taxe rapporte 3 à 4 milliards d'euros au trésor public britannique.

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ *Recommandations* ■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■

Coordination SUD demande au gouvernement de :

- ↳ garantir que les revenus de la TTF française servant à augmenter les fonds de la politique de développement seront strictement additionnels aux engagements existants d'aide publique au développement ;
- ↳ élargir à nouveau la TTF aux opérations intra-journalières dans le Projet de loi de finances en s'assurant de son entrée en vigueur en janvier 2017 ;
- ↳ instaurer un taux de 0,5% en imitant la taxe britannique.

7. GARANTIR LA TRANSPARENCE DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT (FSD)

La France doit accentuer ses efforts pour garantir la transparence de l'aide au développement. Aucun document budgétaire ou comptable ne permet d'assurer un suivi régulier et démocratique de l'allocation des ressources issues des financements innovants, alors même que ces montants ont largement augmenté (+110% pour 2016). Ces recettes sont rassemblées dans un fonds, le FSD, qui est non seulement opaque pour les ONG, mais aussi pour les citoyens et les parlementaires.

Or, ce fonds a une fonction essentielle : étant alimenté par les financements innovants il est le garant non seulement de l'additionnalité de ces sources de financements par rapport aux crédits budgétaires mais aussi de leur fléchage spécifique.

Ainsi, il est primordial que ce fonds reste indépendant et séparé du budget général, pour éviter de perdre ce caractère essentiel des financements innovants ainsi que leur allocation aux enjeux de solidarité internationale et des changements climatiques. Il est ensuite crucial qu'il soit plus transparent, pour pouvoir être contrôlé par les parlementaires au vue de la croissance exponentielle des montants dont il assure la gestion.

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ *Recommandations* ■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■

Coordination SUD demande au gouvernement de :

- ↳ rendre plus visible le FSD au sein des documents budgétaires publiés en marge du PLF (bleus budgétaires), avec *a minima* la publication des décaissements et des projections d'allocation ;
- ↳ ne pas réintégrer le FSD dans le budget général.

8. LA FRANCE DOIT RATTRAPER SON RETARD EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE ET DE REDEVABILITÉ

Malgré le Plan d'action national 2015-2017 pour une action publique transparente et collaborative²⁴ et le lancement de transparence-aide.gouv.fr, la France a de nouveau été pointée du doigt par Publish what you fund (PWYF) en 2016 : « *la France ne respecte pas ses engagements en matière de transparence de l'aide*²⁵ ».

L'engagement de Busan sur la transparence de l'aide n'est respecté ni par l'Agence française de développement (AFD), ni par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI), ni par le ministère des Finances et des Comptes publics (Minofi). Alors que tous les autres grands donateurs ont adhéré à l'Initiative sur la Transparence de l'aide internationale (IATI), la France n'en est toujours pas membre. La situation est préoccupante pour le MAEDI et le Minofi, qui se classent respectivement aux 36^e et 44^e places sur 46 agences étudiées.

PWYF souligne que si le Minofi publie certaines informations (la stratégie de la DG-Trésor), aucune ne l'est selon la norme de l'IATI. Certaines informations ne sont pas disponibles du tout comme les projets de développement. Au MAEDI, d'importantes informations comme les documents budgétaires ne sont toujours pas publiées.

PAGE

24

L'AFD a fait de gros efforts en matière de transparence : elle a augmenté son score de près de 30 % depuis 2013. Une partie des projets de développement apparaît sur le nouveau portail Open data, mais l'AFD ne publie pas encore l'intégralité de ses données : c'est le cas des budgets prévisionnels. Certaines données ne sont pas publiées de façon systématique ou ne sont pas publiées sur les bons supports, comme les appels d'offre qui n'apparaissent pas dans le registre.

Les engagements 3 et 9 du Plan d'action national de la France confirment pourtant sa volonté de renforcer la transparence notamment en matière d'APD, mais la feuille de route associée n'est pas satisfaisante et doit être complétée.

La présidence du Partenariat pour un gouvernement ouvert par la France à partir de septembre et le Sommet mondial des 7 et 9 décembre seront des occasions uniques de rattraper le retard en matière de transparence de l'aide.

24. http://www.opengovpartnership.org/sites/default/files/2015%2007%2009_Plan%20gouvernement%20ouvert%20FR%20Version%20Finale.pdf

25. Publish what you fund, <http://ati.publishwhatyoufund.org/la-france-ne-respecte-pas-ses-engagements-en-matiere-de-transparence-de-laide/>.

CHAPITRE 2

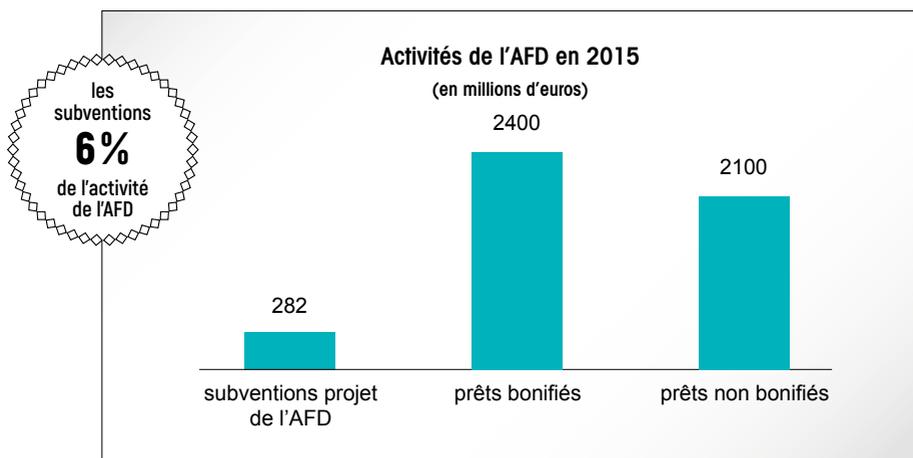
LES ENJEUX DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

1. LA LOGIQUE « PRÊTS » DE L'AIDE FRANÇAISE L'ÉLOIGNE DE PLUS EN PLUS DES PAYS ET DES POPULATIONS LES PLUS VULNÉRABLES

La diversité des instruments de l'aide française a longtemps été sa valeur ajoutée, en cohérence avec la diversité de ses objectifs et de sa présence géographique.

Aujourd'hui, les dons et l'assistance technique ont presque disparu. Le dispositif bilatéral français ne dispose aujourd'hui dans les faits que d'un instrument principal : le prêt.

A titre d'exemple et pour l'année 2015, les autorisations de l'Agence française de développement (AFD), opérateur pivot de la politique de développement, dans les pays étrangers, sous la forme de prêts, de subventions, de participations et de garanties, atteignent un montant de 5 003 millions d'euros, dont 4 590 millions d'euros sous forme de prêts et 282 millions d'euros sous forme de subventions (subventions projets, financement des ONG et aides budgétaires globales).



Malgré l'adoption de la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI), qui fixe les priorités de la politique de développement, force est de constater que le budget de l'aide publique au développement n'est pas en mesure de répondre aux objectifs fixés par cette loi.

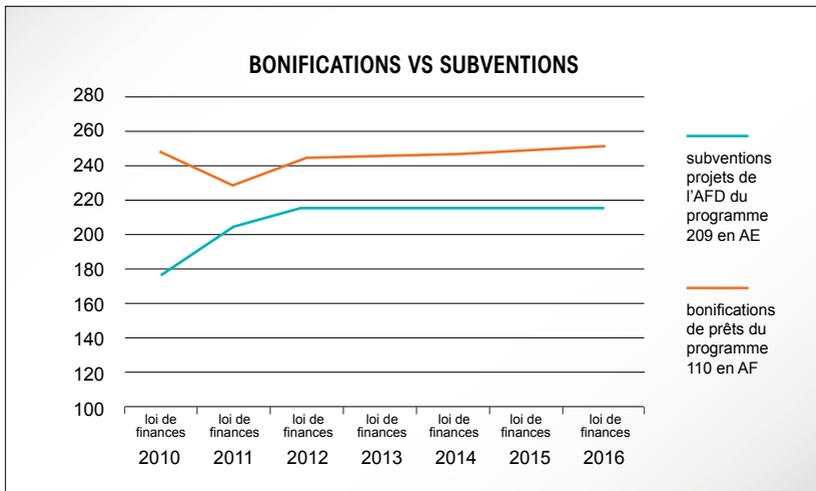
La priorité affichée aux secteurs sociaux dans les pays pauvres et à l'approche par les droits ne se traduit pas dans l'effort budgétaire français.

En effet, la logique « prêts » actuelle détermine la géographie et les secteurs d'intervention de l'aide et cela au détriment des populations les plus vulnérables.

Bien qu'utiles, les prêts sont principalement attribués aux pays à revenu intermédiaire avec une concentration du financement dans les secteurs productifs.

Cette situation n'évolue pas dans le bon sens. L'année 2016 marquera une nouvelle croissance de l'activité de l'AFD reposant uniquement sur un objectif de volume de prêts et garanties de l'AFD de plus de 5 000 millions d'euros, soit une augmentation de 13 % par rapport aux réalisations de 2015.

Cette croissance de l'activité en prêts de l'AFD a des implications concrètes sur le budget qui repose sur une progression des bonifications de prêts du programme 110. Ces bonifications d'intérêt versées par l'État permettent d'abaisser le taux d'intérêt de la ressource financière proposée par l'AFD aux bénéficiaires de ses concours. Les autorisations d'engagement (AE) demandées en 2016 étaient déjà en hausse et s'élèvent à 255 millions d'euros, contre 250 millions d'euros en 2015.



■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ **Recommandations** ■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■

Coordination SUD demande au gouvernement de :

- ↳ traduire dans l'effort budgétaire la priorité affichée aux secteurs sociaux dans les pays pauvres et à l'approche par les droits ;
- ↳ renforcer la part de dons dans le budget de l'APD.

2. LES CONTRATS DE DÉSENETTEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT : QUELS IMPACTS DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS ?

Des contrats de désendettement et de développement (C2D) ont été signés par la France avec 18 pays²⁶ pauvres très endettés en application de son engagement en 1999, en même temps que la plupart des pays du G7, à annuler ses créances bilatérales vis-à-vis de ces pays, afin de rendre la dette soutenable. La France, en raison de l'importance des montants concernés, est toutefois la seule à avoir opté pour un mécanisme de refinancement par dons des échéances dues, plutôt qu'une annulation « sèche ». Bien qu'ils soient peu connus, les versements effectués au titre des C2D représentent une part importante des subventions versées par l'AFD au titre de l'aide publique au développement. En 2015, les montants reversés au titre des C2D représentaient ainsi pas moins de 67 % de l'ensemble des subventions versées par l'AFD²⁷ (soit 641 millions d'euros sur 959). En 2016, à la demande des organisations de la société civile, réunies notamment au sein de la Plateforme Dette & Développement²⁸, des parlementaires et de la Cour des comptes, une évaluation globale de la politique du C2D a été menée²⁹, la première depuis le lancement de l'instrument. Elle fait le constat de la place très insuffisante accordée à la société civile dans ce processus, et ce malgré les engagements de la France en ce sens et recommande que les pouvoirs publics français formalisent le rôle de la société civile et élargissent son mandat.

Elle relève également que même si la France s'est engagée à assurer l'additionnalité des C2D par rapport au reste de l'APD, faute de définition claire, le respect de ce principe ne peut aujourd'hui être mesuré. Cela signifie que nous ne pouvons à ce jour avoir aucune assurance que les pays bénéficiaires disposent effectivement de ressources supplémentaires pour financer leur développement.

Recommandations

Coordination SUD et la Plateforme Française Dette et Développement (PFDD) demandent au gouvernement de :

- ☞ formaliser le rôle de la société civile et d'assurer sa pleine association dans le processus C2D ;
- ☞ définir et évaluer le respect du principe d'additionnalité des C2D afin de s'assurer que les pays bénéficiaires disposent de ressources supplémentaires ;
- ☞ mener des études d'impacts afin de mesurer la portée réelle des C2D sur le désendettement des pays bénéficiaires et la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

26. Mozambique, Ouganda, Bolivie, Tanzanie, Mauritanie, Ghana, Madagascar, Nicaragua, Cameroun, Rwanda, Burundi, République du Congo, Malawi, Honduras, Liberia, Côte-d'Ivoire, Guinée et RDC.

27. Cf. Rapport d'activité AFD 2015 : <http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/INSTITUTIONNEL/rapports-annuels/AFD-RA-2015-VE.pdf>.

28. <http://dette-developpement.org/>

29. http://www.tresor.economie.gouv.fr/13827_revue-de-la-politique-du-contrat-de-desendettement-et-de-developpement

3. TOUJOURS PLUS LOIN VERS LA FINANCIARISATION ET LA PRIVATISATION DE L'AIDE

Du siège de l'OCDE aux institutions européennes, en passant par les grands sommets de la solidarité internationale, le soutien au secteur privé s'affirme progressivement comme une priorité stratégique de l'aide aux pays du Sud. Ainsi, entre 1990 et 2007, le financement d'entreprises au nom du développement a été multiplié par dix, passant de 4 milliards de dollars à 40 milliards de dollars par an.

S'il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau, on ne peut que constater l'évolution des discours et du récit des bailleurs de fonds qui fait valoir qu'il s'agit de la solution au financement du développement !

La palette d'instruments pour soutenir les entreprises s'est considérablement élargie depuis les années 2000 :

- prêts, qui peuvent être plus ou moins concessionnels ;
- prise de participation au capital ;
- octroi de ligne de crédit à des intermédiaires financiers (banques commerciales, fonds de capital-investissement, banques de développement, banques nationales d'investissement, fonds de capital-investissement, etc. ;
- couverture du risque d'investissement *via* l'apport d'une garantie ;
- assistance technique afin de renforcer les capacités du secteur privé ;
- partenariats public-privé ;
- mixages prêts-dons (*blending*).

Ces mécanismes de financiarisation visant à accroître la participation du secteur privé dans l'aide au développement, à la fois en tant que bénéficiaire et comme contributeur, sont en pleine expansion.

Si ces outils offrent certaines opportunités, innovations et potentialités, ils aggravent également le désengagement des États dans la politique de lutte contre la pauvreté, les inégalités et le changement climatique au profit des acteurs du secteur privé marchand, ils concentrent l'aide vers le financement des secteurs productifs et rentables, ils réorientent la politique de développement et de solidarité internationale vers des objectifs détournés des besoins des populations les plus vulnérables et des secteurs les plus importants pour leur bien-être. Ces outils ne sont pas adaptés au financement des secteurs essentiels pour le développement, ils n'aideront pas les pays en crise ou sortie de crise, ils ne financeront pas les programmes d'adaptation au changement climatique.

4. COHÉRENCE DES POLITIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT : DE LA PAROLE AUX ACTES !

La politique d'aide au développement et les engagements budgétaires afférents ne font sens que si un dispositif solide est mis en place pour assurer la cohérence de l'ensemble des politiques publiques avec les objectifs de développement et le respect des droits humains.

Selon une récente étude d'Eurodad³⁰, pour chaque dollar reçu (aide publique au développement, transfert de fonds des migrants, investissements directs à l'étranger, etc.), les pays en développement perdent 2 dollars (intérêts sur le remboursement de la dette, flux financiers illicites, rapatriement de profits, etc.). Afin de garantir l'efficacité de l'aide, les entreprises des pays donateurs intervenant dans les pays récipiendaires doivent respecter les principes de la responsabilité sociale et environnementale, et conditionner leur participation aux activités financées dans le cadre de l'APD au respect de ces normes.

Les exemples d'incohérences ne manquent pas.

Pourtant, la France est légalement contrainte à veiller à la cohérence entre ses politiques à double titre :

- le traité de Lisbonne demande à l'Union européenne de s'assurer que toutes ses politiques soient cohérentes avec les objectifs d'éradication de la pauvreté définis dans sa politique de développement. Les politiques touchant au commerce, à l'agriculture, au climat, à la finance et aux migrations ne devraient plus aller à l'encontre des efforts de la politique de développement ;
- la LOP-DSI, dans son article 3, est venue consacrer ce principe au niveau national en 2014 : « *Une cohérence est recherchée entre les objectifs de la politique de développement et de solidarité internationale et ceux des autres politiques publiques susceptibles d'avoir un impact dans le domaine du développement, en particulier les politiques commerciales, agricoles, fiscales, migratoires, sociales ou les politiques relatives aux droits des femmes, à la recherche et à l'enseignement supérieur, à l'éducation, à la culture, à la santé, à l'environnement, à l'énergie et à la lutte contre le changement climatique, à la paix et à la sécurité, à l'économie sociale et solidaire ou aux Outre-mer* ».

30. <http://www.eurodad.org/Entries/view/1546318/2014/12/17/2-lost-for-every-1-dollar-gained-the-single-fact-that-shows-how-the-global-financial-system-fails-developing-countries>

UN EXEMPLE D'INCOHÉRENCE : LES ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE (APE) ENTRE L'UE ET LES PAYS ACP

Les APE sont des accords commerciaux censés favoriser le développement économique des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). Pourtant, l'Union européenne exigeant désormais la réciprocité commerciale, les pays concernés n'auront plus la possibilité de collecter des droits de douane sur les importations en provenance de l'UE, système qui leur permettait de protéger les secteurs productifs locaux. Ce chantage à la libéralisation des échanges menace fortement le développement des petites et moyennes entreprises ainsi que des exploitations agricoles locales au profit d'une poignée d'entreprises européennes exportatrices.

En Afrique de l'Ouest, les acteurs de la société civile (organisations paysannes, syndicats, associations, etc.) sont fortement mobilisés pour empêcher la conclusion de l'APE. Avec d'autres organisations de la société civile, Coordination SUD et plusieurs de ses membres ont adressé le 15 juin 2016 une lettre à Matthias Fekl, secrétaire d'État au Commerce extérieur, appelant la France à s'opposer à la volonté de la Commission européenne de mettre en place cette concurrence déloyale entre les productions européennes et ouest-africaines.

5. RÉFORME DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT : VIGILANCE !

Le 25 août 2015, le président de la République annonçait, lors de la conférence des ambassadeurs, une réforme particulièrement importante du dispositif de la politique de développement et de solidarité internationale de la France en souhaitant le rapprochement de l'AFD et la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Les deux groupes vont travailler ensemble sur une série de thématiques en cours de définition. Ce rapprochement prendra la forme d'une convention de partenariat dont les détails sont actuellement discutés entre les deux institutions.

Il nous apparaît primordial de permettre un véritable débat autour des orientations de l'AFD. L'aide aux pays les plus pauvres doit rester au cœur de l'agenda de l'AFD et les moyens alloués sous formes de dons à ces politiques doivent être augmentés de manière significative. Cette réforme s'est accompagnée de quelques nouveautés.

L'AFD vise un objectif de 500 millions d'euros par an sur ces activités à l'horizon de 2018, principalement sous forme de prêts. Dès 2016, l'AFD prévoit un volume d'activité de l'ordre de 150 millions d'euros dans le domaine de la gouvernance.

Cette préoccupation pour le renforcement des États et de leurs missions régaliennes est partagée entre la société civile, certaines administrations et les parlementaires. Le rapport sénatorial « *L'Afrique est notre avenir* »³¹ de 2013 recommande une augmentation des moyens pour répondre aux enjeux. Dans ce domaine aussi, on ne peut faire de la gouvernance régalienne avec uniquement des prêts.

Coordination SUD souhaite que se tissent des liens entre l'AFD et les ONG sur ces thématiques. Il convient, avec ces crédits, de financer des organisations de la société civile locales sur ces sujets (veille citoyenne, contrôles budgétaires, etc.). Dans ce cadre, nous appelons également à la réactivation du groupe de travail interministériel « fiscalité et développement » avec la société civile et les chercheurs.

Le renforcement des moyens d'intervention de l'AFD pour lutter contre les vulnérabilités et répondre aux crises

L'AFD vient de proposer d'initier une démarche pour la lutte contre les vulnérabilités. Il semble qu'il est prévu de créer une facilité en partie sur les crédits du programme 209 et sur la taxe sur les transactions financières.

Selon l'AFD, la création de cette facilité permettrait de répondre aux crises susceptibles d'avoir des conséquences directes ou indirectes sur les territoires nationaux : crise migratoire, crise sanitaire, crise sécuritaire liée à l'expansion du djihadisme.

Si la prévention des crises au Sahel et en Méditerranée de même que le renforcement des États fragiles sont des priorités, leur traitement nécessite de renforcer les moyens en dons dédiés et doivent être conçus en lien étroit avec les acteurs compétents (États, collectivités, ONG et populations locales).

Aussi, en l'état, nous alertons sur le risque que représenterait une telle facilité. Le traitement de ces questions doit absolument éviter une instrumentalisation de l'aide publique au développement à des fins de gestion des flux migratoires. L'enjeu sécuritaire ne doit pas dévoyer les objectifs premiers de l'APD. De plus, la TTF ne peut être utilisée pour financer de tel projet.

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ *Recommandations* ■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■

Coordination SUD demande au gouvernement de :

- ↳ en amont de l'examen en Cigid de la création d'une telle facilité, garantir une consultation large et transparente de la société civile sur les objectifs et modalités d'action de la facilité « vulnérabilités » qu'il est envisagé de créer ;
- ↳ financer des organisations de la société civile locales sur les sujets de veille citoyenne et contrôles budgétaires ;
- ↳ réactiver le groupe de travail interministériel « fiscalité et développement » avec la société civile et les chercheurs ;
- ↳ éviter l'instrumentalisation de l'APD à des fins de gestions des flux migratoires ou de sécurité.

6. EN FINIR AVEC LES DISCOURS LIANT L'AIDE AVEC D'AUTRES POLITIQUES : MIGRATION/SÉCURITÉ/DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE

Depuis plusieurs années, la politique de développement et de solidarité internationale a souvent été associée à d'autres politiques ou à d'autres objectifs que ceux visant à répondre aux besoins des populations les plus vulnérables. La lutte contre les flux migratoires, les questions de sécurité mais également la promotion d'une diplomatie économique, liée à une nouvelle impulsion politique débordent sur les objectifs de la politique de développement et de solidarité internationale.

La diplomatie économique

La diplomatie économique, impulsée par Laurent Fabius et largement présente dans les discours du nouveau directeur de l'AFD, Rémy Rioux, semble avoir pris le dessus parmi les objectifs affichés de l'APD. Ceci est d'ailleurs confirmé par la LOP-DSI qui considère que l'APD « *concourt à la politique étrangère de la France et à son rayonnement culturel, diplomatique et économique* ». ³²

Même si la diplomatie économique relève des missions traditionnelles de la diplomatie, elle ne peut, en aucun cas, être confondue avec la mission fondamentale de la coopération au développement, et encore moins, en aucun cas, lui être subordonnée. Car en mettant les intérêts des acteurs privés nationaux au cœur de la stratégie française à l'international, le risque est grand d'assister à un redéploiement des ressources et des moyens sur certains secteurs ou zones, prioritairement les pays dits émergents au fort potentiel de croissance.

Comment seront gérées les tensions entre politique de développement et de solidarité internationale et politique de « diplomatie économique » (avec son objectif associé de retour sur investissement) ? Quelles seront les conséquences pour les pays « les moins avancés » et les populations les plus fragiles ? Dans son rapport de juin 2012 sur « la politique française d'aide au développement » ³³, la Cour des comptes a également souligné la « complexité de l'association des deux objectifs d'aide au développement et d'aide commerciale ».

L'APD de doit pas être instrumentalisée à des fins de gestion des flux migratoires

La Déclaration universelle des droits de l'Homme garantit le droit de quitter tout pays, y compris le sien. Tout un chacun devrait avoir la possibilité de décider par lui-même de migrer ou non. Si les politiques de développement doivent servir un objectif en matière de migrations, c'est celui de créer les conditions pour que chacun puisse librement faire le choix de quitter ou non son pays ³⁴.

32. http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Loi_2014-773.pdf

33. <https://www.comptes.fr/Publications/Publications/La-politique-francaise-d-aide-au-developpement>

34. <http://www.forim.net/contenu/campagne-europeenne-la-voix-des-migrant-e-s-et-des-diasporas-d%C3%A9construire-10-id%C3%A9es-sur-re%C3%A7ues-sur>

L'instrumentalisation de l'APD à des fins de gestion des flux migratoires est totalement injustifiée et inefficace, puisqu'il est faux de penser que plus d'APD permettrait de réduire l'immigration. Faire de la gestion des flux migratoires un objectif de l'APD reviendrait à cibler les pays destinataires en fonction du nombre de migrants « irréguliers » et des moyens mis en œuvre par le pays pour limiter ces flux. Ceci serait contraire aux dispositions de la LOP-DSI, qui cible trois secteurs de concentration prioritaires pour l'APD française : les pays pauvres prioritaires, l'Afrique et la Méditerranée, et les pays en crise et en sortie de crise ou en situation de fragilité.

Or, il semblerait que la confusion des genres soit aujourd'hui d'actualité : une politique active du développement ne doit pas cibler « *les économies touchées par les migrations* » dans le but de « *permettre à la jeunesse de ces régions de rester sur place* ». ³⁵ L'APD ne doit, en aucun cas, être utilisée comme une monnaie d'échange pour empêcher la migration. Elle doit être fondée sur les besoins et viser à éradiquer la pauvreté, comme stipulé dans le Traité de Lisbonne.

En complément, il importe de rappeler que l'épargne des migrant-e-s est un levier de développement qui ne peut qu'enrichir les modes de coopération traditionnels entre les nations et non s'y substituer étant donné le caractère privé et familial de ces flux.

PAGE

Sur le financement de l'accueil des réfugiés

38

Si le financement de l'accueil des réfugiés est indispensable, il ne doit pas être comptabilisé dans l'APD, comme on le constate aujourd'hui dans certains pays donateurs qui intègrent les coûts d'accueil des réfugiés dans leur APD. Ainsi, les financements dédiés à l'accueil des réfugiés ont plus que doublé entre 2014 et 2015 dans les pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE et la Suède a alloué 33,8% de son aide au financement de l'accueil des réfugiés en 2015 (hors allègement de la dette). Même si la France ne se trouve pas aujourd'hui dans ce cas de figure, il convient d'être vigilant par rapport à ce genre de dérives : il est primordial d'augmenter les financements pour l'accueil des réfugiés mais cela ne doit pas se faire au détriment de l'APD qui est destinée à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

Or, des discussions sont en cours au CAD concernant une harmonisation de la définition des coûts d'accueil des réfugiés qui peuvent être comptabilisés dans l'APD des États membres. Ces discussions ne doivent pas conduire à un assouplissement de la définition qui permettrait aux donateurs de gonfler leur niveau d'aide grâce à des financements qui ne sont pas destinés aux pays en développement. Coordination SUD demande aux membres du CAD à ce que les financements de l'accueil des réfugiés

35. Discours d'ouverture de la Semaine des ambassadeurs 2015 par François Hollande, http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/25_08_discours_ouverture_semaine_des_ambassadeurs_cle8732e3.pdf

ne soient plus comptabilisés dans leur APD. Ces financements sont vitaux pour les réfugiés qui arrivent sur notre territoire, mais ils doivent s'ajouter à l'aide internationale qui, elle, est destinée aux pays en développement, et plus particulièrement aux pays les plus pauvres.

Les fondamentaux de l'APD ne peuvent être remis en cause au profit du discours sécuritaire

Nous devons également rester vigilants à la remise en cause des fondamentaux de l'APD au profit du paramètre sécuritaire.

En février, le CAD de l'OCDE a commencé à redéfinir l'APD, et a décidé d'inclure les coûts liés à la prévention de l'extrémisme violent et aux dépenses découlant de l'engagement exceptionnel des forces de police, au-delà de leurs fonctions habituelles et de la formation du personnel militaire sur des sujets liés au développement, et une partie des dépenses d'équipement militaire. Une telle redéfinition va entraîner un gonflement artificiel des flux d'APD.

La lutte contre le terrorisme n'a jamais permis de promouvoir le développement économique et de soutenir les populations des pays pauvres de la planète.

La politique de développement et de solidarité internationale participe à la prévention des conflits en réduisant certains facteurs d'instabilité politique, mais il est nécessaire de dissocier la politique de développement et celle de sécurité/défense, leurs finalités et objectifs étant différents.

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ *Recommandations* ■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■

Coordination SUD demande au gouvernement de :

- ↳ dissocier la politique de développement et de solidarité internationale des politiques de contrôle des flux migratoires, de sécurité ou de promotion de la diplomatie économique ;
- ↳ s'engager à porter ce message dans les négociations internationales et à l'OCDE.

7. L'INSTRUMENTALISATION DE L'AIDE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE GESTION DES FLUX MIGRATOIRES

Face à un contexte d'aggravation des crises et recrudescence des déplacements forcés, la réponse déployée par les institutions de l'Union européenne est principalement axée sur la sécurité et le renforcement des frontières.

Un consensus politique semble être trouvé entre le Conseil et la Commission en amont de la négociation des accords avec les pays tiers, d'origine et de transit, afin de bloquer les migrants et réfugiés aux frontières ou au plus loin de l'UE.

Par le biais des mesures d'incitation positives et négatives, cette politique vise à récompenser dans des accords commerciaux ou de coopération les pays qui acceptent des conditions liées à la gestion des migrations, et à pénaliser ceux qui les refusent.

Les récentes décisions de l'UE³⁶ entérinent l'aide au développement comme outil de gestion des flux migratoires aux dépens de son objectif initial de « *réduction et, à terme, éradication de la pauvreté* » tel qu'énoncé dans le traité de Lisbonne (article 188D), pourtant juridiquement contraignant et au sommet de la hiérarchie des normes communautaires.

Outre le fait de ne pas respecter sa propre constitution, de manquer à sa responsabilité de protéger les populations et de faire peser le poids de l'accueil des réfugiés et des migrants sur les pays tiers, l'UE fait preuve d'une absence totale de transparence quant à l'origine et à l'allocation exacte des fonds.

Dans sa proposition de budget pour 2017, la Commission annonce 1,3 milliard d'euros pour la question migratoire totalement financés par le budget de l'action extérieure, dont 1 milliard provenant de programmes déjà engagés au sein de l'instrument d'aide humanitaire (ECHO) et de l'Instrument de coopération au développement (ICD).

De manière identique, le fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique sera essentiellement financé par le 11^e Fonds européen de développement (FED), avec un financement supplémentaire prélevé sur d'autres instruments, tels que l'ICD.

Ainsi, ce sont autant de financements soustraits de l'APD, déjà limitée et initialement consacrée à des objectifs de développement, qui sont mobilisés pour couvrir les dépenses de sécurité et de contrôle des frontières.

C'est aussi une réduction de l'aide pour les zones et les pays qui ne connaissent pas de fortes migrations ou qui ne se trouvent pas sur les parcours migratoires, ce qui met en péril leurs programmes, leurs projets et leurs partenariats existants.

36. Communication de la Commission relative à la mise en place d'un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers dans le cadre de l'Agenda européen en matière de migration (juin 2016) ; Conclusions du Conseil européen du 28 juin 2016 ; proposition de budget 2017 de la Commission européenne (juin 2016) et décision du Coreper sur la position du Conseil relative au budget (juillet 2016).

CHAPITRE 3

APRÈS LES SOMMETS INTERNATIONAUX DE 2015 : METTRE EN ŒUVRE LES ENGAGEMENTS !

1. APRÈS L'ACCORD DE PARIS, DES ENGAGEMENTS FINANCIERS À CONCRÉTISER

La COP21 s'est achevée sur l'adoption de l'Accord de Paris qui constitue une étape majeure dans la lutte contre le changement climatique. Pour que cet accord réponde à l'urgence climatique et permette de limiter le réchauffement en dessous de 1,5°C, il doit être rapidement traduit dans les politiques publiques de tous les États, notamment celles de la France.

La question des financements a été au cœur des négociations et a mobilisé les États jusqu'aux tous derniers moments de la COP21. Pourtant, le résultat reste décevant. Malgré de nouveaux engagements financiers et la reconduction de l'objectif des 100 milliards de dollars par an jusqu'en 2025, aucun objectif chiffré n'a été adopté pour le financement de l'adaptation – que ce soit pour la période pré ou après 2020. L'Accord de Paris se contente de formules qualitatives vagues qui se sont avérées insuffisantes par le passé.

En tant que présidente de la COP21, la France était très attendue sur la question des financements climat. Le président François Hollande a engagé la France à augmenter ses financements climat de 2 milliards d'euros d'ici 2020 dans l'objectif d'atteindre 5 milliards d'euros par an, et de fournir d'ici 2020, 370 millions d'euros supplémentaires chaque année sous forme de dons uniquement.

En 2015, l'Agence française de développement (AFD), principal canal de distribution des financements climat français affirmait avoir mobilisé 2,6 milliards d'euros, soit une hausse de 4 % par rapport à l'année précédente. Mais derrière ce chiffre honorable, qui semble permettre à la France de faire jeu égal avec des pays comme l'Allemagne ou la Grande-Bretagne, la réalité de l'engagement français se révèle moins flatteuse.

En 2015, les dons ont ainsi représenté 4 % des financements climat français (133 millions d'euros), soit une baisse de 30 % par rapport à 2014. Sur la période de 2007 à 2015, la part des dons n'a jamais dépassé les 10 %. Cette situation s'inscrit dans une tendance plus large de l'APD française qui, en plus d'être en baisse depuis 2010, fait la part belle aux prêts. Or, l'Accord de Paris pointe l'importance des dons pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables, notamment en termes d'adaptation.

8,5%

c'est la part des financements climat consacrée aux « pays les moins avancés » sur la période 2007-2014

2. RETOUR SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030 : L'ODD 17

Le 17^e objectif de développement durable contient un ensemble de cibles transversales visant à « *revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et à renforcer les moyens alloués à ce partenariat* ». Au regard des différents sous-objectifs prévus dans le cadre de cet ODD, force est de constater que la France est encore loin du compte.

En premier lieu, l'ODD 17 inclut un « volet financement » qui rappelle aux pays développés leur engagement à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide au développement. Comme déjà rappelé dans ce document, l'APD française ne s'élevait qu'à 0,37 % du RNB en 2015 et la France n'aura pas profité du premier Forum de haut niveau (HLPF) consacré à la mise en œuvre des ODD pour faire de nouvelle annonce en termes de moyens financiers.

L'ODD 17 appelle à « *renforcer la cohérence des politiques de développement durable* ». Or, alors que l'article 3 de la LOP-DSI est consacré à cette question, le gouvernement n'a prévu aucun dispositif nouveau permettant de garantir la cohérence des politiques entre elles.

PAGE

46

En outre, Coordination SUD a déjà appelé le gouvernement français à renforcer les partenariats multipartites comme prévu par l'ODD 17, à l'occasion du rapport national que la France a soumis aux Nations unies en juillet 2016. Les pouvoirs publics doivent reconnaître les différentes composantes de la société civile comme acteurs indispensables de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Coordination SUD rappelle à cet égard que la part d'APD transitant par les ONG a atteint péniblement 1,8 % en 2015 alors que la moyenne des pays de l'OCDE se situe autour de 13 %.

Les moyens traditionnels de mise en œuvre (financiers et technologiques) doivent être renforcés par des mécanismes participatifs qui facilitent l'engagement des différentes parties prenantes, le respect des droits humains et de l'égalité de genre. La participation du secteur privé lucratif à la mise en œuvre des ODD doit, quant à elle, être conditionnée au respect des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme de l'ONU ainsi qu'à la mise en place de plans de vigilance. Des mécanismes de suivi et d'évaluation doivent être mis en place, notamment afin de renseigner les secteurs, les types d'acteurs impliqués et bénéficiant de ces partenariats.

L'ODD 17 inclut également un volet relatif aux « *données de qualité, actualisées, exactes et ventilées* ». Or, en termes de transparence de l'aide, le dernier rapport de Publish What You Fund (PWYF) classe le MAEDI et le Minefi aux 36^e et 44^e places sur 46 agences étudiées à travers le monde.

3. RÉFORMES DU COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE : MIEUX MESURER LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT ?

Depuis 2012, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a engagé une réforme de son système statistique, afin de l'adapter aux évolutions rapides du système de coopération. D'apparence hautement technique, cette réforme implique en réalité une transformation profonde du concept d'aide tel que nous le connaissons. Elle mérite une attention accrue de la société civile, afin de s'assurer qu'elle tende vers la bonne direction : une politique de financement du développement ambitieuse, luttant efficacement contre la pauvreté et les inégalités dans le monde.

Au cœur de cette réforme, la redéfinition du concept d'aide - et de ce qui peut être comptabilisé ou non comme de l'APD - est une opportunité unique pour les membres du CAD, dont la France, de réaffirmer une vision forte de l'aide dans le nouveau cadre des objectifs de développement durable (ODD). Elle constitue également l'occasion d'aller dans le sens d'une plus grande transparence de l'aide.

Concernant en particulier la révision des règles d'utilisation de l'APD pour mobiliser des financements privés en appui au développement, nous demandons à la France de s'assurer que les changements apportés soient encadrés par des critères exigeants de transparence, redevabilité, appropriation par les pays partenaires et de déliement de l'aide. Ces changements devront répondre à un réel objectif de développement et de lutte contre la pauvreté et les inégalités, et non pas servir de blanc-seing pour subventionner les entreprises françaises intervenant dans les pays partenaires.

Nous attendons également de la France qu'elle appelle à exclure de l'APD les coûts liés à la prise en charge des réfugiés dans les pays membres du CAD. S'il est du devoir des pays développés d'accueillir les réfugiés dans le respect des droits humains, nous condamnons le recours aux budgets - déjà limités - de l'APD pour couvrir des dépenses qui ont lieu sur nos propres territoires, au détriment de programmes et projets de développement dans les pays partenaires. En 2015, la France faisait figure de modèle, ne consacrant qu'une part marginale de son budget (4 %), à l'accueil des réfugiés, contre 30 % en Suède par exemple. Mais elle doit aller plus loin, et demander au CAD de rendre ces coûts inéligibles dans la comptabilisation de l'APD.

La France joue par ailleurs un rôle moteur dans la création la mesure de « Soutien public total au développement durable » (SPTDD, ou TOSSD en anglais), qui vise à quantifier les ressources mobilisées par les pays membres du CAD en appui au financement des ODD, au-delà de l'APD. Afin que cette nouvelle mesure soit à la hauteur des ambitions affichées, nous attendons de la France qu'elle encourage le développement d'un concept reflétant véritablement l'effort de solidarité des pays développés, et répondant au besoin d'information des pays partenaires.

CHAPITRE 4

FOCUS SUR DES SECTEURS DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

2. L'AIDE HUMANITAIRE DE LA FRANCE N'EST PAS À LA HAUTEUR

Au moment où le nombre de réfugiés et déplacés dépasse le chiffre record de 65,3 millions dans le monde en 2015, au moment où les crises humanitaires nécessitent plus que jamais des secours adaptés, du Moyen-Orient au Sahel, le budget humanitaire de la France reste désespérément confidentiel. Malgré la compétence de ses personnels et sa rapidité, le Centre de crise et de soutien ne dispose pas des ressources à la hauteur des besoins humanitaires et des responsabilités de la France comme membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies.

C'est ainsi que la Cour des comptes elle-même souligne que « *la limitation des contributions françaises est à mettre en rapport avec la croissance exponentielle des besoins (Irak, Syrie, Soudan du Sud, Yémen, RCA, Niger)* ».

Le budget du Fonds d'urgence humanitaire est d'environ 10 millions d'euros par an. Il peut aller jusqu'à 20, voire 30 millions d'euros exceptionnellement. Environ 50 % de ce budget est alloué aux ONG.

En 2014, selon OCHA (Office for the Coordination of Humanitarian Affairs), la contribution humanitaire de la France a été de 0,9 % de son APD contre 8,2 % pour la Grande Bretagne, 5,5 % pour l'Allemagne ou 4,2 % pour la Suède.

PAGE

52

L'OCDE constate qu'en 2011 la France se classait au 5^e rang des donateurs du CAD pour l'APD, mais seulement au 17^e rang pour ce qui est de l'aide humanitaire ! Ainsi, si la France avait aligné les fonds d'aide humanitaire sur les 8,2 % de la moyenne du CAD en 2010, son budget humanitaire aurait été d'environ 729,3 millions de dollars, soit 646,7 millions de plus que la dotation effective !

De leur côté, les contributions volontaires de la France aux agences des Nations unies ont connues une décroissance constante pour passer de 86 millions de dollars en 2007 à 46,85 millions en 2014.

La France ne dispose toujours pas de financement à la hauteur des situations de redressement en sortie de crise. Si la réflexion a progressé à ce sujet en 2015, les ressources nécessaires et les instruments ne sont toujours pas là, alors que ce type de dispositif est essentiel pour accompagner les populations, le retour des déplacés et réfugiés, la reconstruction des infrastructures et le renforcement de la stabilité.

Pourtant, le « *Rapport Sadoulet* » au Centre de crise et de soutien³⁹ soulignait avec justesse les fortes capacités des ONG humanitaires françaises qui sont parmi les premiers partenaires de la Commission européenne (DG ECHO) et des Nations unies. Mais le manque de partenariat avec les pouvoirs publics en France les fragilise au niveau international.

39. http://www.urd.org/IMG/pdf/Revue_Strategie_comprese.pdf

5. EN MATIÈRE D'ÉDUCATION AUSSI, LES BUDGETS SONT EN BERNE

L'accès à une éducation inclusive et de qualité est un droit fondamental pour chacun-e, et un socle pour la réalisation des objectifs de développement durable définis par la communauté internationale.

Partout, il n'est pas de réduction des inégalités et, partant, d'apaisement des sociétés, qui ne passe par l'éducation, et celle-ci est aussi un des vecteurs les plus efficaces de la lutte contre les changements climatiques.

Les dirigeants français invoquent régulièrement l'éducation comme un secteur clef de la politique de solidarité internationale. Pourtant cette priorité est insuffisamment reflétée dans les arbitrages budgétaires. La baisse de l'aide française à l'éducation s'est poursuivie en 2014. En particulier l'aide à l'éducation de base (12 ans d'enseignement primaire et secondaire) diminue, pour ne représenter que 18 % de l'aide à l'éducation, quand l'aide à l'enseignement supérieur – constituée principalement par les bourses et frais d'écologie – en représente 74 %.

La tendance doit être inversée.

Recommandations

Nous recommandons au gouvernement de :

- ↳ faire passer la part de l'aide à l'éducation allouée à l'éducation de base de 18 à 50 % ;
- ↳ allouer au moins 50 % de l'aide à l'éducation aux pays prioritaires de l'aide française.

6. EAU ET ASSAINISSEMENT : ADAPTER LES INSTRUMENTS DE L'AIDE AUX DÉFIS À RELEVER

La coopération dans le secteur de l'eau et de l'assainissement est guidée par une logique d'instruments, se traduisant depuis 2009 par une baisse des efforts en dons, et un usage massif de l'instrument « prêt ». Selon les données OCDE (2010-2014), les engagements d'aide bilatérale dans ce domaine s'élèvent en moyenne à 482 millions d'euros par an, dont 87 % sont des prêts.

Les fonds issus de la taxe sur les transactions financières et ceux des collectivités locales et agences de l'eau, qui réalisent des actions de coopération décentralisée, restent les principaux contributeurs en dons en 2014, alors même que ces financements devraient être « additionnels ». Comme chaque année, l'effort de l'État français en dons est minime (17 millions d'euros pour les actions eau et assainissement de l'AFD).

Ceci a pour conséquence de flécher une grande partie de l'APD vers :

- les pays solvables, au détriment des pays les plus pauvres qui concentrent pourtant une grande partie des 1,8 milliard de personnes n'ayant pas accès à une eau saine ;
- les gros projets urbains, au détriment des systèmes de base en zones rurales ou périurbaines, où les taux d'accès sont les plus faibles ;
- les projets d'accès à l'eau, au détriment de l'assainissement, alors même que 2,4 milliards de personnes sont encore privées d'installations sanitaires.

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ *Recommandations* ■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■

Nous recommandons au gouvernement de :

- ↪ affecter 50 % de l'APD aux pays les moins avancés et cibler en priorité les populations vulnérables ;
- ↪ dédier la moitié de l'aide du secteur à l'assainissement.

7. POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS DE CO-DÉVELOPPEMENT

Le co-développement consiste en toute action d'aide au développement, qu'elle qu'en soit la nature et le secteur d'intervention, à laquelle participent des migrant-e-s vivant à l'extérieur et regroupés-es en organisations de solidarité internationale issues de l'immigration (OSIM), partenaires au développement. La contribution des migrants-e-s va bien au-delà des transferts financiers. En effet, elles représentent d'importants vecteurs de transformation socio-économiques à travers la mise en œuvre de projets de développement local, de transfert des compétences et de savoir-faire, concourant au bien-être des populations locales partenaires de ces projets. Aussi, leurs capacités à mobiliser différents partenaires publics et privés sur le double espace dans le cadre de leurs projets, n'est plus à démontrer.

C'est donc à juste titre qu'en mars 2013, lors de la clôture des Assises du développement et de la solidarité internationale, le président de la République a souligné le rôle des migrant-e-s acteurs-trices et partenaires du développement : « *Je veux insister sur un acteur, dont on parle peu et qui pourtant était également essentiel dans ce que nous voulions faire en matière de développement. Je pense aux diasporas, représentées ici par le Forum et de nombreuses associations de migrants qui travaillent en bonne intelligence avec nos collectivités et contribuent aussi au développement de leurs propres pays à travers un certain nombre de transferts de fonds ou même d'expériences* ».

PAGE

58

Il est impératif que cette reconnaissance, également présente dans la LOP-DSI⁴¹, se traduise par des actions concrètes de renforcement des dispositifs de co-développement existants, y compris une augmentation des budgets dédiés aux projets portés par les migrant-e-s. Ce d'autant plus que ces dispositifs illustrent bien l'efficacité du mixage de l'APD et de l'épargne des migrant-e-s qui investissent, individuellement ou collectivement, dans des projets de développement des pays du Sud.

41. Annexe à l'article 2 : rapport fixant les orientations de la politique de développement et de solidarité internationale ; paragraphe 112.

42. Par exemple le Programme d'appui aux projets des organisations de solidarité internationale issues de l'immigration (PRA/OSIM). Ce dispositif a financé 317 projets de développement local portés par des OSIM, dans 31 pays éligibles au CAD de l'OCDE.

LES MEMBRES DE COORDINATION SUD EN 2016

4D - Dossiers et débats pour le développement durable • Action contre la faim • Action santé mondiale • ACTED - Agence d'aide à la coopération technique et au développement • Acting for life • Ader • Agrisud international • AGTER • Aide et Action • Aides • AJGF - Association des jeunes Guinéens de France • Alima • AMD - Aide médicale et développement • AMF – Association des marocains de France • Antenna Technologie France • AOI - Aide odontologique internationale • Apdra Pisciculture Paysanne • Apiflordev • Apprentis d'Auteuil • ASAH - Association au Service de l'Action Humanitaire • ASI - Actions de solidarité internationale • ASMAE - Association Sœur Emmanuelle • ATD - Quart Monde • AVSF - Agronomes et vétérinaires sans frontières • Aviation sans frontières • Bioforce • Bolivia Inti - Sud Soleil • CAGEF - Collectif des associations ghanéennes de France • CAGF - Coordination des Associations Guinéennes de France • CARE France • CARI - Centre d'actions et de réalisations internationales • CartONG • CBF - Conseil des Béninois de France • CCE – Conseil des Camerounais d'Europe • CCFD - Comité catholique contre la faim et pour le développement - Terre solidaire • CEFODE - Coopération et formation au développement • CEFODIA/CKN Centre de formation géré par la diaspora cambodgienne • CEMÉA - Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active • CFSI - Comité français pour la solidarité internationale • Chaîne de l'espoir • CHD - Coordination Humanitaire et Développement • CIDR - Centre international de développement et de recherche • Ciedel - Centre international d'études pour le développement local • Clong - Volontariat • C4D - Communication pour le développement • Cnajep • Consultants sans Frontières • Cosim Aquitaine - Collectif des organisations de solidarité internationale issues des migrations de la région Aquitaine • Cosim Bretagne • Cosim Midi-Pyrénées - Collectif des organisations de solidarité internationale issues des migrations de la région Midi-Pyrénées • Cosim Nord-Pas de Calais - Collectif des organisations de solidarité internationale issues des migrations de la région Nord-Pas de Calais • Cosim Rhône-Alpes - Collectif des organisations de solidarité internationale issues des migrations de la région Rhône-Alpes • CSSSE - Comité de suivi du symposium sur les Sénégalais de l'extérieur • Crid - Centre de Recherche et d'Information pour le Développement • DCC - Délégation catholique pour la coopération • DÉFAP - Service protestant de missions • DÉFI • Djantoli • Eau vive • Éclaireuses et éclaireurs de France • Éclaireuses et éclaireurs unionistes de France • Ecpat • EMI - Entraide médicale internationale • Enda Europe • Enfants & développement • Ensemble contre la peine de mort • Entrepreneurs du monde • Envol Vert • ESF - Électriciens sans frontières • Élevage sans frontières • Équilibres & Populations • Essor - Soutien formation réalisation • Ethnik • Étudiants & développement • Experts solidaires • Fecodev – Femmes et contribution au développement • Fédération Artisans du monde • Fédération Ifafe • Fédération Léo Lagrange • Fert • FFMJC - Fédération française des

maisons de jeunes et de la culture • Fidesco • Fondation Abbé Pierre • Fondation Good Planet • Fondation Energies pour le monde • Forim - Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations • France libertés - Fondation Danielle Mitterrand • France volontaires • Frères des Hommes • GERES - Groupe énergies renouvelables, environnement et solidarité • GESS - Récosol France Europe Afrique • GEVALOR • GRDR - Groupe de recherche et de réalisation pour le développement rural • Gref - Groupement des retraités éducateurs sans frontières • Gref - Professionnels du développement solidaire • Groupe initiatives • Guilde européenne du raid • Habitat cité • Hamap • Handicap international • Haut Conseil des Maliens de France • HumaniTerra • ID - Initiative développement • IECD - Institut européen de coopération et de développement • IFAID Aquitaine • Initiatives et changement • Institut Belleville • Institut Ircom de Béthancourt • Ingénieurs sans frontières • Inter Aide • Iram - Institut de recherche et d'applications des méthodes de développement • Kinésithérapeutes du Monde • L'Appel - L'appel au développement pour les enfants du monde • La Voute Nubienne • Les Enfants de l'Air • Les Amis de la terre • Madera • Max Havelaar France • Medair France • Médecins du Monde • Migrations et développement • Opals - Organisation panafricaine de lutte contre le sida • OPC - Organisation de prévention de la Cécité • Ordre de Malte • Ouest Fraternité • Oxfam France • Patfa - Plateforme des associations franco-haïtiennes • Partage • Peuples solidaires - Action Aid France • PFCE - Plateforme française du commerce équitable • Plan France • Planète enfants • Première urgence internationale • PRSF - Prisonniers sans frontières • Rame - Réseau des associations mauritaniennes en Europe • Réseau foi et justice Afrique - Europe • Réseau Euromed France • Ritimo - Réseau des centres de documentation et d'information pour le développement et la solidarité internationale • Résonnance Humanitaire • Samu social international • Santé Sud • SCD - Service de coopération au développement • Scouts et guides de France • Secours catholique - Caritas France • SIF - Secours Islamique France • Secours populaire français • Sherpa • Sidaction • SIPAR - Soutien à l'initiative privée pour l'aide à la reconstruction • Solidarité • SOL - Alternatives agroécologiques et solidaires • Solidarités international • Solidarité laïque • Solidarité sida • Solthis - Solidarité thérapeutique et initiatives pour la santé • SOS Enfants sans frontières • SOS Village d'enfants • Terre des hommes France • Touiza solidarité • Transparency International France • Triangle Génération Humanitaire • UABF - Union des associations burkinabés de France • UCJG - Union chrétienne de jeunes gens • UCPA - Union nationale des centres sportifs de plein air • UFCV - Union des femmes comoriennes de France • UNMFREO - Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation • Via Sahel Fédération • Vision du Monde • WWF France • YMCA France

Coordination SUD
Solidarité Urgence Développement 

14, passage Dubail 75010 PARIS

Tél.: 01 44 72 93 72

sud@coordinationsud.org – www.coordinationsud.org